

**COMMUNE D'ORAISON****ALPES DE HAUTE PROVENCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° P172/23
Donnant Délégation de Fonctions et de Signature au 7ème Adjoint,
Monsieur Roberto FIGAROLI
Modifie l'arrêté P235/20

LE MAIRE D'ORAISON,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,**Vu** la séance d'installation du Conseil Municipal du Vendredi 03 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints,**Considérant** que Monsieur Roberto FIGAROLI a été élu 7^{ème} Adjoint au Maire,**Considérant** la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Roberto FIGAROLI, 7^{ème} Adjoint au Maire, un certain nombre d'attributions,**ARRETE****Article 1^{er} :** À compter du 1^{ER} Novembre 2023, Monsieur Roberto FIGAROLI, 7^{ème} Adjoint, est délégué aux affaires relevant des domaines suivants :

- Communication
- Protocole et cérémonies
- Promotion de la Commune
- Jumelage
- Bulletin municipal
- Site internet

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Roberto FIGAROLI, 7^{ème} Adjoint, à l'effet de signer tous les documents et courriers liés aux domaines ci-dessus énumérés.**Article 3 :**

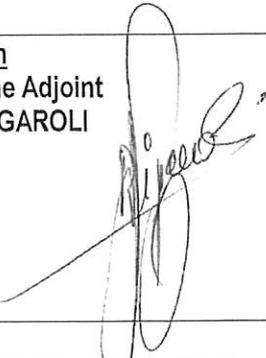
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- Monsieur le Comptable de la collectivité,
- Notifié à l'intéressé.

Fait à ORAISON, le 25 Octobre 2023

Le Maire,

Benoît GAUVAN

Acte Notifié le : 27/10/23	Notification Le septième Adjoint Roberto FIGAROLI 
Acte Publié le : 31/10/23	
ACTE EXECUTOIRE	

